

REGLEMENTATION REGIONALE DE CYCLO-CROSS

SAISON 2013 – 2014

SOMMAIRE

1. Dates d'ouverture et de clôture	page 2
2. Circuits	page 2
3. Matériel et Equipement	page 2
4. Catégorie d'âge en cyclo-cross	page 2
5. Participation aux épreuves et Classifications	page 3 à 6
6. Possibilités d'organisation	page 7 à 10
7. Réglementation particulière en Ile de France	page 10
8. Corps arbitral	page 11
9. Engagements	page 11
10. Participation des non licenciés FFC	page 11
11. Attribution des dossards et mise en grille	page 12
12. Rappel de la réglementation fédérale	page 13

1. Dates d'ouverture et de clôture

La saison de cyclo-cross est fixée comme suit :

- ouverture de la saison : **1^{er} septembre 2013**
- fermeture de la saison : **2 mars 2014**

2. Circuits

Le parcours doit former un circuit fermé avec les caractéristiques suivantes :

- Calendrier régional, minimum 1500 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier fédéral, minimum 2200 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier international, minimum 2500 m, maximum 3500 m dont 9/10 minimum cyclable.
- **Les arches gonflables enjambant le circuit sont interdites dans les épreuves du calendrier UCI et sont non recommandées dans les épreuves des calendriers fédéral et régional.**

3. Matériel et Equipement

- **Tout équipement vestimentaire susceptible d'influencer la performance du coureur est prohibé.**
Il est notamment interdit de porter des éléments vestimentaires non essentiels ou ayant pour but de diminuer la résistance de pénétration dans l'air ou à modifier la physiologie du coureur (compression, étirement, soutien).
- **Lors des épreuves, des vêtements ou survêtements peuvent être considérés comme des éléments vestimentaires essentiels et justifiés dans la mesure où les conditions atmosphériques le justifient pour la sécurité et la santé du coureur.**
L'appréciation de la justification de vêtements ou survêtements complémentaires appartient exclusivement aux commissaires arbitres.
- Les bicyclettes utilisées lors des épreuves du calendrier international et fédéral doivent répondre aux normes techniques de la réglementation UCI pour les épreuves en groupe, en ce qui concerne les roues et **les additifs de guidon notamment.**
- Le guidon plat n'est pas autorisé. La section des pneus ne doit pas être supérieure à 33 mm.
- **En plus de ces règles, pour les épreuves du calendrier régional, les bicyclettes de type route ou VTT sont autorisées sans autre condition. Les cornes de vaches ou tout autre additif étant bien entendu interdits.**
- **Le port du casque rigide est obligatoire non seulement lors des compétitions, mais aussi lors des reconnaissances du circuit et des échauffements (y compris pour l'encadrement lorsqu'il est à la bicyclette).**
- **Les coureurs des équipes Pro Tour, continentales pro. et continentales doivent être engagés par leur groupe sportif et porter le maillot de leur groupe sportif.**
- **Les coureurs membres d'un team VTT doivent porter le maillot de leur club d'appartenance et non celui de leur team.**
- **Les coureurs stagiaires des équipes professionnelles doivent être engagés et courir sous les couleurs de leur club d'appartenance. (les stagiaires professionnels ne le sont que pour la route).**

4. Catégorie d'âge en cyclo-cross

C'est la catégorie d'âge à laquelle le licencié appartiendra au **1^{er} Janvier 2014** qui sera prise en considération.

- Minimes (garçons et filles) : **nés en 2000 et 2001**
- Cadets et cadettes : **nés en 1998 et 1999.**
- Juniors (hommes et dames) : **nés en 1996 et 1997 (sauf Pass'cyclisme).**
- Espoirs (hommes et dames) : **nés en 1992, 1993, 1994 et 1995 (sauf Pass'cyclisme).**
- Départementaux Pass'cyclisme (hommes et dames) **nés en 1995 et avant (titulaire d'une licence Pass'cyclisme.**
- Autres catégories (hommes et dames) **nés en 1991 et avant (sauf Pass'cyclisme).**

Les coureurs nés en **1999** seront classés cadets cyclo-cross dès l'ouverture de la saison.

Les coureurs nés en **1997** seront classés juniors cyclo-cross dès l'ouverture de la saison.

Les coureurs nés en **1995** seront classés 3^{ème} catégorie espoirs cyclo-cross dès l'ouverture de la saison.

Nota :

Le Challenge national de Cyclo-cross Dames est ouvert aux dames nées en **1997** et avant.

Le Challenge national de Cyclo-cross Cadettes est ouvert aux licenciées « cadettes » nées en **1998 et 1999.**

5. Participation aux épreuves

5.1 Activité des coureurs professionnels dans les cyclo-cross du calendrier régional.

- Les coureurs « Elite professionnel » peuvent participer librement aux épreuves du calendrier régional à condition qu'il ne soit pas organisé à la même date une épreuve du calendrier international ou fédéral dans le comité concerné.
- Ils peuvent prendre part aux championnats régionaux dans le comité où ils sont licenciés.
(C'est le club dans lequel le coureur aura pris sa licence qui déterminera le comité d'appartenance).

5.2 Règles de participation :

- Un coureur ne peut disputer qu'un seul cyclo-cross par jour.
- Les cadets et juniors peuvent courir tous les jours de la semaine.
- Les dames juniors et élites se rencontrent dans les mêmes épreuves.
- **Un coureur classé parmi les 50 premiers du classement UCI Cyclo-cross ne peut participer à une épreuve nationale ou régionale dans un autre pays que celui de sa fédération nationale.**

5.3 Liste des coureurs "Espoirs" autorisés par la direction technique nationale à courir les épreuves élites sur 1 heure. (*), et classés 1^{ère} catégorie en Ile de France

NOM	PRENOM	CODE UCI	COMITE REGIONAL 2013 (en cyclo-cross)
ALAPHILIPPE	Julian	FRA-1992-06-11	Ile de France
BOUVARD	Kevin	FRA-1993-03-03	Franche Comté
BRIARD	Etienne	FRA-1992-02-08	Pays de Loire
DIDIER	Anthonin	FRA-1993-08-29	Alsace
DOUBEY	Loïc	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DOUBEY	Fabien	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DUCULTY	Bastien	FRA-1992-11-28	Rhône Alpes
GESBERT	Elie	FRA-1995-01-07	Bretagne
JAUREGUI	Quentin	FRA-1994-04-22	Nord Pas de Calais
KORETSKY	Victor	FRA-1994-08-26	Languedoc Roussillon
KOWALSKI	Dylan	FRA-1994-01-26	Normandie
LEDANOIS	Kevin	FRA-1993-07-13	Pays de Loire
MENUT	David	FRA-1992-03-11	Rhône Alpes
RUSSO	Clément	FRA-1995-01-20	Rhône Alpes
SEIGLE	Romain	FRA-1994-10-11	Rhône Alpes
TURGIS	Anthony	FRA-1994-05-16	Ile de France
VENTURINI	Clément	FRA-1993-10-16	Rhône Alpes
VINCENT	Léo	FRA-1995-11-06	Franche Comté

* Autorisés à participer à des épreuves élites sur 1h hors challenge national et championnats de France.

* ne veut pas dire obligation.

5.4 Coureurs classés 1^{ère} catégorie cyclo-cross en Ile de France.

Tous les coureurs de 1^{ère} catégorie route, cyclo-cross et VTT.

Tous les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux) 2010 - 2011 - 2012 et des championnats de France 2011 - 2012 - 2013 seniors et espoirs.

ALAPHILIPPE Julian	FRA 1992 06 11	IDF.
BAILLET Alexandre	FRA 1985 01 22	PIC.
BALANEC Christophe	FRA 1990 08 08	BRE.
BALLION Julian	FRA 1990 01 30	AQU.
BILLON Alexandre	FRA 1991 08 15	IDF.
BOMME Clément	FRA 1992 10 29	PDL.
BONHOMME David	FRA 1978 04 18	RHA.
BOULONGNE Thomas	FRA 1993 03 23	BOU.
BOURGOIN Clément	FRA 1987 03 13	RHA.
BOUSSEKEY Jérôme	FRA 1984 02 20	NPC.
BOUVARD Kévin	FRA 1993 02 03	RHA.
BRIARD Etienne	FRA 1992 02 08	PDL.
BRUNEVAl François	FRA 1987 03 07	NOR.
CALMEJANE Lilian	FRA 1992 12 06	MDY
CANAL Fabien	FRA 1984 04 04	FRC.
CHAUVEAU Boris	FRA 1986 27 01	IDF.
CHEVALLIER Jérôme	FRA 1974 09 28	FRC.
COFFY Alexandre	FRA 1991 12 02	RHA.
COLAS Anthony	FRA 1985 11 15	IDF.
COLOMBATTO Laurent	FRA 1978 11 13	FRC.
CORBIHAN Yoann	FRA 1988 01 04	BRE.
CORRIETTE Dimitri	FRA 1991 07 14	NPC.
CRON Yohann	FRA 1989 01 05	PCH.
DANIEL Aurélien	FRA 1991 03 26	BRE
DELON Denis	FRA 1993 01 08	PRO.
DEREPAS David	FRA 1978 03 09	BOU.
DOUBEY Loïc	FRA 1993 10 21	FRC.
DOUBEY Fabien	FRA 1993 10 21	FRC.
DRECHOU Hugo	FRA 1991 05 31	LAR.
DUBAU Ludovic	FRA 1973 11 17	CHA.
DUCULTY Bastien	FRA 1992 11 28	RHA.
DUMANCHIN Théo	FRA 1991 10 20	FRC.
DUVAL Aurélien	FRA 1988 06 29	CHA.
FALENTA Aloïs	FRA 1989 02 23	RHA.
FILLAUT Miguel	FRA 1989 08 16	BRE.
GARSON Pierre	FRA 1991 10 08	PIC.
GELABERT Benjamin	FRA 1993 09 18	LIM.
GENEBRIER Nicolas	FRA 1991 10 30	AUV.
GENTHON Lionel	FRA 1973 07 04	RHA.
GRAS Irwin	FRA 1991 11 04	FRC.
GICQUIAU Ivan	FRA 1993 02 14	BRE.
GIZZI Aurélien	FRA 1989 05 09	CHA.
GOASGUEN Erwan	FRA 1990 11 12	BRE.
GRIMAL Jérémy	FRA 1989 09 29	RHA.
GUILLOUX Freddie	FRA 1989 10 19	PDL.
HANSEN Sébastien	FRA 1979 19 12	CHA.
HERMAN Paul	FRA 1990 08 30	NPC.
HUYGENS Maxime	FRA 1992 01 23	NPC.
KORETZKY Clément	FRA 1990 10 30	PRO.
JAUREGUI Quentin	FRA 19940422	NPC.
KOWALSKI Rudy	FRA 1989 07 15	NOR.
LAPEYRIE Thomas	FRA 1990 04 11	PRO.

LEDANOIS Kévin	FRA 1993 07 13	PDL.
LEJEUNE Romain	FRA 1987 03 14	CHA.
LEMAITRE Thomas	Non licencié	PDL.
LEVASSEUR Julian	FRA 1992 06 24	NOR.
LOUICHE Vincent	FRA 1992 07 18	IDF.
LUTSEN Luc	FRA 1987 08 10	BOU.
LE GUELLEC Flavian	FRA 1993 01 27	BRE.
LE GULLEC Fabien	FRA	BRE.
LE ROUX Pascal	FRA 1990 11 14	IDF.
MAHEAU Jean Philippe	FRA 1988 10 30	PDL.
MAROTTE Maxime	FRA 1986 12 05	ALS.
MENUT David	FRA 1992 03 11	RHA.
MIQUEL Kévin	FRA 1991 12 19	PRO.
MOUGEL Damien	FRA 1985 10 09	ALS.
MOUNIER Jérémy	FRA 1985 05 24	CAZ.
MOTTIER Justin	FRA 1993 09 14	PDL.
NOEL Alexis	FRA 1994 04 24	FRC.
PAILLOT Yoann	FRA 1991 05 28	NOR.
PERROT Guillaume	FRA 1987 04 11	RHA.
PETERS Nans	FRA 1994 03 12	RHA.
PICARD Anthony	FRA 1990 12 17	CHA.
PION Julien	FRA 1986 03 04	IDF.
REGOST Elie	FRA 1990 08 31	NPC.
RENARD Ludovic	FRA 1984 10 12	ORL.
ROUSSEL Julien	FRA 1981 04 19	NOR.
ROZ Damien	FRA 1994 02 07	FRC.
RULLIERE Melvin	FRA 1989 12 22	RHA.
SAINZ Bertrand	FRA 1981 06 06	RHA.
SEIGLE Romain	FRA 1994 10 11	RHA.
SZKOLNIK Mickaël	FRA 1982 10 22	AQU.
TABOURY Thibaud	FRA 1989 12 14	RHA.
THELY David	FRA 1991 10 18	PCH.
THOMINET Camille	FRA 1990 06 22	IDF.
TROPARDY Arthur	FRA 1991 01 04	NOR.
TRARIEUX Julien	FRA 1992 08 19	CAZ.
TURGIS Anthony	FRA 1994 05 16	PIC.
TURGIS Jimmy	FRA 1991 08 10	PIC.
VALOMET Pierrick	FRA 1991 05 24	PDL.
VENTURINI Clément	FRA 1993 10 16	RHA.
VIENNET Emilien	FRA 1992 02 06	FRC.
VILLA Romain	FRA 1985 04 27	CHA.
VIMPERE Théo	FRA 1990 07 03	IDF.

5.5 Coureurs classés 2^{ème} catégorie Cyclo – Cross en Ile de France.

Tous les coureurs de 2^{ème} catégorie route, cyclo-cross et VTT.

5.6 Coureurs surclassés en Ile de France. (Franciliens et autres)

ACHOUR Abdelkarim	CSM Puteaux	1292401054	1 ^{ère} catégorie	Monté 2013-2014
BATAILLE Anthony	Retz Bike Club	1902100013	2 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
BERAUD Jean-Baptiste	EC Boucles de la Marne	1277126039	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
BIDEAU Ludovic	CSM Puteaux	1292401311	1 ^{ère} catégorie	Monté 2013-2014
BOUCHER Robin	VCA du Bourget	1293510088	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
CHAMPTOUSSEL Arnaud	RO Villuis Everly	1277139015	1 ^{ère} catégorie	Monté 2013-2014
CHARTIER Cédric	Fewoss	3397017057	1 ^{ère} catégorie	Vainqueur 2012-2013
CHEDHOMME Morgan	CM Aubervilliers 93	1293505474	1 ^{ère} catégorie	Vainqueur 2012-2013
CHEVALIER Laurent	Club Cycliste Chavignon	1902130020	3 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
COLAS Anthony	Argenteuil Val de Seine	1295708455	1 ^{ère} catégorie	(Voir point 5.4 du présent règlement)
DEHEYN Thibaut	Les Bleus de France	1292402020	1 ^{ère} catégorie	Monté 2013-2014
DELAMARRE Christophe	Les Bleus de France	1292402001	1 ^{ère} catégorie	Vainqueur 2012-2013
GOUBIN Maxime	US Domont Cyclisme	1295702029	3 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
JALMAIN David	SV Senlisien	1960049063	3 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
JUMEAUX Henry	CM Aubervilliers 93	1293505493	2 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
LAMETTE Pierre	Team Oise Cyclo-cross	1960010004	3 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} cat. en 2012-2013
LE CUNFF Kévin	AS Corbeil Essonnes	1291302032	2 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
LE ROUX Pascal	CSM Villeneuve La G.	1292420206	1 ^{ère} catégorie	(Voir point 5.4 du présent règlement)
LEGRAND Stéphane	VC Villejust	1291338026	3 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
LEGROS Thomas	Les Bleus de France	1292402002	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
LEPECQ Julien	VC Saulcéen Elbeuf	1727261065	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
LEVERT Nicolas	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} cat. en 2012-2013
LUIS Vincent	AC Bazancourt Reims	0751013057	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
NOGUEIRA Romain	US Domont C	1295702168	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
OCHOA Piero	CSM Clamart	1292411190	2 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
OLIVEIRA Cyril	ESC Meaux	1277101405	3 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
PAGNIER David	CC Villeneuve St G.	1902063093	1 ^{ère} catégorie	Monté 2013-2014
PAUCHARD Stéphane	ESC Meaux	1277101266	3 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
PHILIPP Romain	ESC Meaux	1277101355	2 ^{ème} catégorie	Monté 2012-2013
PITTIA Emmanuel	UC Bords de Marne	1294616003	3 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
PIRY Sébastien	CM Aubervilliers 93	1293505010	2 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
POULIZAC Matthieu	US Métro Transports	1275024259	2 ^{ème} catégorie	Monté 2013-2014
RIGAULT Nicolas	CM Aubervilliers 93	1293505491	1 ^{ère} catégorie	Monté 2012-2013
RUDZINSKI Jérôme	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} cat. en 2012-2013

Rappel : Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1er Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.

5.7 Participation des juniors 2^{ème} année aux épreuves toutes catégories

En accord avec les règlements fédéraux, les juniors 2^{ème} année auront la possibilité de participer, avec l'autorisation du CTS, à une épreuve ouverte aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Sur la grille de départ, ils devront être appelés à la suite des coureurs de 1^{ère} catégorie.

6. Possibilités d'organisation

6.1 Epreuves d'une journée (Calendrier international, fédéral (*).

(* application d'un règlement régional particulier en Ile de France pour les épreuves d'une journée)

Catégories coureurs	Calendrier des épreuves	Durée maxi	Classement	Observations
Minimes seuls	Calendrier régional (seulement)	20'	1 seul	
Minimes féminines	Calendrier régional (seulement)	20'	1 seul	Départ décalé avec les courses minimes hommes
Cadets seuls	Calendrier régional (seulement)	30'	1 seul	
Cadettes	Calendrier régional (seulement)	30'	1 seul	Calendrier régional : peuvent courir avec les dames sur 30 minutes
Juniors seuls	Calendrier régional Calendrier FFC Calendrier UCI	40'	1 seul	
Juniors + Espoirs	Calendrier régional Calendrier FFC Calendrier UCI	40'	1 seul	Possibilité de prix spéciaux aux Juniors. Ce type d'épreuves devra être organisé en prologue des épreuves du calendrier FFC et UCI
Espoirs + 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme + Elite Professionnel	Calendrier régional (seulement)	50'	1 seul	Pas de Cadets ni de Juniors
Espoirs autorisés par la DTN + 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme, + Elite professionnel	Calendrier régional	1 h	1 seul	Juniors et Espoirs en prologue sur 40'
Espoirs autorisés par la DTN + Elite Professionnel, 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories.	Calendrier FFC Calendrier UCI	1 h	1 seul	Epreuves de Juniors et Espoirs en prologue sur 40'. Possibilité de prix spéciaux aux Espoirs «Elite»
Dames 16 ans et + 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégories Juniors, Pass'cyclisme Open et Pass'cyclisme + Elite professionnelles	Calendrier régional	30' ou 40' <i>suivant décision régionale</i>	1 seul	Calendrier régional : peuvent courir avec les Cadets (30') ou les Juniors (40') suivant décision des Comités Régionaux. Calendriers FFC et UCI : peuvent courir avec les Juniors (40').

Epreuves Cadets

Soit Cadets seuls : 30 minutes
Cadets et Féminines : 30 minutes

Soit Cadets – Juniors et Féminines
Un seul départ
Arrêt après 30 minutes pour les Cadets
Arrêt après 40 minutes pour les Juniors

Le temps de course des féminines (Cadettes et Dames) sera fixé par le Comité Régional
Un classement par catégorie.

Les Cyclo-Cross par handicaps sont autorisés pour les coureurs hommes et dames 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme, et Juniors hommes et dames, dans le respect de la durée des épreuves propres à chaque catégorie. Un seul classement avec possibilité pour les organisateurs d'attribuer des prix spéciaux.

Durées des épreuves :

Pré licenciés : 5' Poussins : 7' Pupilles : 10' Benjamins : 15'

Minimes garçons et Filles : 20'

Cadets et Cadettes : 30'

Juniors hommes et dames : 40'

Dames Elites : 40'

Espoirs : 50'

Hommes élites et Espoirs* (autorisés par la D.T.N.) 1h00.

*Liste espoirs autorisés par la DTN à participer avec les Elite sur 1h00 de course.

*Au libre choix du coureur (autorisation et non obligation).

6.2 Epreuve d'une journée (*règlement particulier en Ile de France).

Catégories : participation aux courses, classements à établir et récompenses :

6.2.1 Course 1 A : **départ à 12h00**. Catégories admises: *Minimes garçons (nés en 2000 et 2001)*.

- Temps de course le plus proche de 20 minutes.
- Un seul départ.
- Appel dans l'ordre des dossards.
- Un seul Classement.
- Un prix d'équipe sur 2 coureurs.

Course 1 B : **départ à 12h02**. Catégories admises: *Minimes Filles (nés en 2000 et 2001)*.

- Temps de course le plus proche de 20 minutes.
- Un seul départ.
- Appel dans l'ordre des dossards.
- Un seul Classement.

6.2.2 Course 2 A : **départ à 12h45**. Catégories admises : *Cadets (nés en 1998 et 1999)*.

- Temps de course le plus proche de 30 minutes.
- Un seul départ :
- Appel dans l'ordre des dossards.
- Un seul classement.
- Un prix d'équipe cadets sur 2 coureurs.

Course 2 B : **départ à 12h47**. Catégories admises: *Cadettes (nées en 1998 et 1999)*.

Dames Juniors (nées en 1996 et 1997)

Dames Seniors (nées en 1995 et avant)

Dames Pass'Cyclisme (nées en 1999 et avant).

- Temps de Course
le plus proche de **30 minutes pour les Cadettes**
le plus proche de **40 minutes pour les Dames Juniors, Seniors et Pass'Cyclisme**.
- Un seul départ.
- Appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards.
Les concurrentes de 1^{ère} catégorie.
Les concurrentes de 2^{ème} catégorie.
Les concurrentes Juniors.
Les concurrentes de 3^{ème} catégorie.
Les concurrentes des séries départementales Pass'cyclisme.
Les concurrentes Cadettes.
- Un classement Cadettes.
- Un seul classement Dames Juniors, Seniors et Pass'Cyclisme.
- Pas de prix d'équipe.

6.2.3 Course 3 : **départ à 13h45**.

Catégories admises : *Départementaux Pass'cyclisme (nés en 1995 et avant)*.

- Temps de course le plus proche de 40 minutes.
- Un seul départ,
- Appel dans l'ordre des dossards.
- Un seul classement.
- Un prix d'équipe sur 3 coureurs.

6.2.4 Course 4 A : **départ à 15h00**. Catégories admises :

- Elites Professionnels.
- Seniors 1^{ère} catégorie, les juniors surclassés par le C.T.S., 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Temps de course le plus proche de 50 minutes.

Un seul départ appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards :

- *Les coureurs élites professionnel et les coureurs ayant des points UCI.*
- *Les coureurs de 1^{ère} catégorie.*
- *Les juniors surclassés par le C.T.S.*
- *Les coureurs de 2^{ème} catégorie.*
- *Les coureurs de 3^{ème} catégorie.*

3 classements :

- *Un classement scratch.*
- *Un classement 2^{ème} catégorie.*
- *Un classement 3^{ème} catégorie.*
- *Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.*

Course 4 B : **départ à 15h00.en même temps que la course A**. Catégories admises :

- Juniors (sauf Pass'cyclisme 18 ans en 2014).

Temps de course le plus proche de 40 minutes.

Un seul départ en même temps que les seniors, appel à la suite des coureurs de 3^{ème} catégorie dans l'ordre des dossards.

Les juniors porteront un brassard fluo (Prévoir épingles) et seront arrêtés à 40 minutes de course.

- *Un seul classement.*
- *Pas de prix d'équipe.*

Les coureurs professionnels ne peuvent pas être inclus au prix d'équipe pour le club pour lequel leur licence est délivrée.

Cependant les groupes sportifs professionnels participent au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

Les clubs de province participent également au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

6.3 Classements à établir et communication des résultats :

Au terme de chaque journée les commissaires devront faire parvenir au Comité Régional, dans les 2 jours suivant les compétitions, les divers classements précisés à l'article 6.2.

6.4 Récompenses :

Les organisateurs sont tenus de prévoir :

- un podium pour chaque classement individuel : soit au minimum 8 bouquets et 8 coupes.
- 4 « Prix d'équipe » soit 4 coupes.

6.5 Courses par étapes : (réglementation fédérale)

Les épreuves de cyclo-cross par étapes ne sont autorisées que pour les hommes Pro. et 1^{ère} et 2^{ème} catégories cyclo-cross.

Leur formule est la suivante :

- 3 jours consécutifs maximum.
- Prologue interdit.
- Durée de chaque étape :
 - Etape individuelle en ligne : 1 heure maximum.
 - Etape contre la montre individuelle : 15 minutes maximum.
- Bonifications en temps interdites.
- Pas de classements annexes.
- Une seule étape par jour.
- Contre la montre :
 - Un contre la montre peut être organisé le même jour qu'une étape en ligne, en respectant au total de la journée le temps maximum d'une épreuve en ligne.
 - Un contre la montre ne peut avoir lieu que le 2^{ème} ou 3^{ème} jour de l'épreuve.
 - Lors des contre la montre, les départs seront donnés de 2 en 2 minutes.
 - L'ordre des départs est l'inverse du classement général.

- Si un maillot de leader est remis, la réglementation des courses par étapes est appliquée.

6.6 Course à l'américaine : (Réglementation Fédérale).

Les épreuves de cyclo-Cross à l'américaine sont autorisées pour les dames et hommes élites professionnels, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass'cyclisme Open, Pass'cyclisme, et juniors.

(Toutes les autres catégories exclues).

La mixité est autorisée dans la composition des équipes.

Leur formule est la suivante :

Equipes de 2 ou 3 coureurs (suivant le règlement particulier) appartenant au même club ou au même groupe sportif.

Les coureurs portent des maillots identiques, de leur club ou de leur groupe sportif.

Durée de l'épreuve 30 minutes maximum par coureur.

Les relais se font sur la ligne d'arrivée.

Des vestiaires et des douches doivent être disponibles au départ et à l'arrivée de l'épreuve.

7. Réglementation particulière en Ile de France

7.1 La classification des coureurs de cyclo-cross en Ile de France est la suivante :

- La classification des coureurs pour le cyclo-cross sera au moins égale à celle qui est la leur sur route mais aussi en VTT X. Country (la plus élevée des 2 spécialités).
- Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1^{er} Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.
- Les coureurs juniors en 2013 **nés en 1996** seront classés 3^{ème} catégorie à compter de l'ouverture de la saison de cyclo-cross.
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie route et VTT X. Country **en 2013** ''montés'' en 2^{ème} catégorie cyclo-cross au cours de la saison **2012 - 2013** conserveront cette classification pour la saison **2013 - 2014**.
- Les coureurs Départementaux Pass'cyclisme route et VTT X. country en **2013** ''montés'' 3^{ème} catégorie au cours de la saison **2012 - 2013** conserveront cette classification pour la saison **2013 - 2014**.
- Les coureurs classés 2^{ème} catégorie en **2011 - 2012**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2012 - 2013** conserveront cette classification pour **2013 - 2014**.
- Les coureurs classés 3^{ème} catégorie en **2011 - 2012**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2012 - 2013** conserveront cette classification pour **2013 - 2014**.
- Les coureurs autorisés par la DTN à courir sur 60' seront classés 1^{ère} catégorie.
- Les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux et des championnats de France **2010-2011, 2011-2012, 2012-2013** seniors et espoirs seront classés 1^{ère} catégorie en Ile de France.
- Les coureurs de 40 ans en **2014** seront autorisés à redescendre d'une catégorie en début de saison. Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.2 Montées de catégories :

- Les coureurs de 2^{ème} catégorie seront classés 1^{ère} catégorie avec 2 victoires en 2^{ème} catégorie.
 - Les coureurs de 3^{ème} catégorie seront classés 2^{ème} catégorie avec 2 victoires en 3^{ème} catégorie.
 - Les coureurs de série départementale Pass'cyclisme seront classés 3^{ème} catégorie avec 2 victoires en série départementale Pass'cyclisme.
- Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.**

7.3 Coureurs surclassés en Ile de France.

(Voir listes et critères au point 5 du présent règlement).

Prix d'équipe :

Tout club ou groupe sportif qui se sera acquitté du règlement du prix d'équipe participera au classement correspondant (un engagement par course).

8. Corps arbitral

Pour chaque épreuve 3 arbitres seront désignés par la commission régionale du corps arbitral. Outre la gestion de la partie sportive, ils devront impérativement assurer le contrôle des licences et la mise en grilles des coureurs.

9. Engagements

9.1 Procédure d'engagement

Les engagements devront être faits par le biais d'Internet, sur le site fédéral. La procédure est la même que pour les épreuves sur route. Les courses d'une même journée sont réparties par catégories.

Les clubs doivent veiller à engager leurs coureurs dans la course concernant la catégorie dans laquelle ils sont à l'ouverture de la saison de cyclo-cross, soit leur catégorie route, cyclo-cross, VTT en 2013 et les coureurs surclassés.

Le cas échéant, la case « PRIX D'EQUIPE » sera cochée pour la (ou les) course(s) concernée(s).

Particularité concernant les engagements par Internet :

Les noms des nouveaux licenciés, ou des coureurs qui mutent pendant la saison de cyclo-cross, risquent de ne pas apparaître sur les listes des coureurs du club concerné, rendant impossible les engagements des coureurs concernés.

Dans ces 2 cas et uniquement pour ces 2 cas, sur présentation de la mutation signée par le club quitté et homologuée par le comité régional (jusqu'au 31 décembre) ou présentation de la demande de licence 2014 validée par le Comité régional, les coureurs concernés pourront s'engager sur place au tarif normal.

- **Les engagements des coureurs professionnels, ainsi que les féminines membres d'un groupe sportif, doivent être effectués par le groupe sportif d'appartenance et non par le club pour lequel la licence est délivrée.**
- **Possibilité d'ouvrir et d'alimenter un compte groupe sportif pour ces engagements.**
- **Les coureurs professionnels, ainsi que les féminines membres d'un groupe sportif, lorsqu'ils s'engagent sur place doivent présenter aux commissaires l'autorisation de participation à l'épreuve signée par le groupe sportif, faute de quoi l'engagement sur place ne sera pas admis.**
- **Les coureurs amateurs hommes et dames non membres d'un groupe sportif UCI, titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère doivent présenter aux commissaires une autorisation de participation à l'épreuve délivrée par leur fédération, faute de quoi le départ leur sera refusé.**

10. Participation des non licenciés (art. 5.2.004 de la réglementation fédérale)

Les cyclo-cross du calendrier régional peuvent être ouverts aux non licenciés FFC à condition de souscrire au départ une " Carte à la journée" sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste de compétition datant de moins d'un an.

Les non licenciés FFC ne pourront pas participer aux championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Les coureurs non licenciés FFC, qui, de par leurs antécédents FFC (classification), ne pourraient pas participer aux cyclo-cross de série départementale, pourront participer aux cyclo-cross toutes catégories (ils participeront dans la catégorie qui serait la leur s'ils étaient toujours licenciés à la FFC).

11. Attribution des dossards et mise en grille

PRIORITES POUR L'ATTRIBUTION DES DOSSARDS ET LA MISE EN GRILLE.

Depuis la saison 2011-2012, il est établi "un tour" pour l'attribution des dossards et la mise en grille.

Rappel : Lorsque que les engagements sont clos (exemple : le jeudi à 20h00 pour les épreuves du dimanche), l'ordre des engagements qui apparaît sur le site fédéral est retravaillé afin de permettre une rotation des clubs sur la grille de départ.

Dans leur catégorie les coureurs du club ou des clubs organisateur(s) sont prioritaires.

Le dernier chiffre du numéro du club est pris en compte pour effectuer cette rotation, ceci pour éviter que les mêmes coureurs se trouvent en permanence aux meilleures places, voire aux plus mauvaises.

Pour les minimes, les cadets, les juniors et les "Pass'cyclisme" l'ordre est intégralement respecté.

Pour les autres catégories, il est tenu compte de la catégorie du coureur, puis à niveau égal, la position est établie d'après le "tour de rotation". Les coureurs professionnels et les coureurs possesseurs de points U.C.I. bénéficient d'une première priorité.

Attention : Pour le challenge régional et le championnat régional, le "tour" de passage ne s'applique uniquement que pour les coureurs n'ayant pas de priorité en fonction de leur classement et des règlements particuliers de ces épreuves.

Le tableau tient compte des épreuves par journée, cependant ne sont pas prises en compte les épreuves par équipes en nocturnes.

Priorités pour l'attribution des dossards et la mise en grille.													
EPREUVES		N° de journée	Date	Chiffre final du N° de club.									
MENNECY		1 ^{ère} journée	29-sept	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8
CARNETIN		2 ^{ème} journée	06-oct	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
PERSAN		3 ^{ème} journée	13-oct	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4
JABLINES		4 ^{ème} journée	20-oct	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7
FONTENAY LES BRIIS		5 ^{ème} journée	23-oct	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
SAVIGNY SUR ORGE	SOISY SOUS MONTMORENCY	6 ^{ème} journée	27-oct	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3
CLAMART		7 ^{ème} journée	01-nov	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6
VALLANGOUJARD		8 ^{ème} journée	02-nov	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
SAINT MARTIN DU TERTRE		9 ^{ème} journée	03-nov	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2
WISSOUS		10 ^{ème} journée	09 et 10-nov	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5
DOURDAN		11 ^{ème} journée	11-nov	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8
NOINTEL		12 ^{ème} journée	17-nov	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
MOUSSY LE VIEUX	ARGENTEUIL	13 ^{ème} journée	23-nov	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4
SANNOIS	LA FERTE SOUS JOUARRE	14 ^{ème} journée	24-nov	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7
LA FERTE GAUCHER		15 ^{ème} journée	01-déc	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
DUGNY		16 ^{ème} journée	07-déc	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3
BESSANCOURT		17 ^{ème} journée	08-déc	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6
MONTGERON		18 ^{ème} journée	15-déc	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
MOISSON		19 ^{ème} journée	22-déc	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2
DOMONT		20 ^{ème} journée	05-jan	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5
LE MEE SUR SEINE		21 ^{ème} journée	12-jan	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8

12. Rappel de la réglementation fédérale

Les vélos type VTT sont autorisés dans les épreuves du calendrier régional.

Chaque coureur a droit à un accompagnateur licencié par poste de matériel.

Les changements de roues et de bicyclettes étant autorisés, ils ne pourront avoir lieu que dans les postes prévus à cet effet, le changement de matériel doit se faire dans les limites du couloir de changement de matériel, les concurrents ne pourront se séparer de leur vélo avant d'être à la hauteur de la machine de rechange sous peine de mise hors course et de pénalités.

Le coureur ayant dépassé la fin du poste de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo ou de roue.

Le changement de matériel entre coureurs est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

Il est conseillé aux organisateurs de prévoir un poste double ou à défaut 2 postes simples.

Ravitaillement :

Le ravitaillement est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

(Article 5.10.038 de la réglementation fédérale)

En cas de température supérieure à 20° C, le collège des commissaires peut décider d'autoriser le ravitaillement dans le couloir de changement de matériel.

Dans de telles conditions le ravitaillement n'est pas autorisé dans les 2 premiers et dans les 2 derniers tours.

Les coureurs doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum et ils ne peuvent bénéficier d'aucun appui autre que les roues du vélo et leurs pieds sous peine d'être relégués en dernière ligne.

Les coureurs qui provoquent un faux départ sont mis hors course.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyen de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Les participants à la cérémonie protocolaire sont autorisés à porter leur survêtement à défaut du maillot.

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans lunettes, sans casquette, sans bandeau (le bonnet est autorisé).